

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu

Le lundi 12 avril 2021 - 19h - Saint-Mesmin



L'an deux mille-vingt-et-un, le 12 du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué, le 7 avril, s'est assemblé à Saint-Mesmin sous la présidence de Madame Anne ROY, Maire, pour la session ordinaire.

1. Conseil municipal précédent

Le procès-verbal de la séance du 15 mars est approuvé à l'unanimité.

2. Budget principal : Approbation compte de gestion 2020

Le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2020, dressé par le centre des finances publiques des herbiers et certifié conforme par Madame la Maire,

3. Budget annexe "Activités commerciales" : Approbation compte de gestion 2020

Le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2020, dressé par le centre des finances publiques des herbiers et certifié conforme par Madame la Maire,

4. Budget annexe "Lotissement La Prée" : Approbation compte de gestion 2020

Le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2020, dressé par le centre des finances publiques des herbiers et certifié conforme par Madame la Maire,

5. Budget principal : Approbation compte administratif 2020

2020	Résultat de Fonctionnement	
C = (A-B)	Résultat de l'exercice	374 974,76 €
	Résultat d'Investissement	
H = (F-G)	Résultat de l'exercice	294 861,57 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ARRETE les montants définitifs du compte administratif 2020 tels qu'indiqués ci-dessus et conformes au compte de gestion présenté ce jour.

6. Budget annexe "Activités commerciales" : Approbation compte administratif 2020

2020	Résultat de Fonctionnement	
C = (A-B)	Résultat de l'exercice	4 189,38 €
	Résultat d'Investissement	
H = (F-G)	Résultat de l'exercice	- 2 233,03 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ARRETE les montants définitifs du compte administratif 2020 tels qu'indiqués ci-dessus et conformes au compte de gestion présenté ce jour.

7. Budget annexe "Lotissement La Prée" : Approbation compte administratif 2020

2020	Résultat de Fonctionnement	
C = (A-B)	Résultat de l'exercice	- 16 198,54 €
	Résultat d'Investissement	
H = (F-G)	Résultat de l'exercice	- €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ARRETE les montants définitifs du compte administratif 2020 tels qu'indiqués ci-dessus et conformes au compte de gestion présenté ce jour.

8. Budget principal : Affectation des résultats 2020

RI - compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	211 781,59 €
RF - compte 002	Reste à affecter (fonctionnement)	480 589,91 €
	Total	692 371,50 €

Le Conseil municipal à l'unanimité, FIXE l'affectation de résultat comme présenté ci-dessus.

9. Budget annexe "Activités commerciales" : Affectation des résultats 2020

compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	5 111,48 €
compte 002	Résultat de fonctionnement reporté	445,14 €

Le Conseil municipal à l'unanimité, FIXE l'affectation de résultat comme présenté ci-dessus.

10. Fiscalité directe locale : vote des taux 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité, FIXE les taux de fiscalité directe locale sans augmentation :

- o taxe foncière sur le bâti : 33,16 % (dont 16,64 % de part communale et 16,52 % départementale)
- o taxe foncière sur le non bâti : 38,93 %

11. Contrat d'Association avec l'OGEC de Saint-Mesmin 2021-2023 : forfait communal

Le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le contrat d'association d'une durée de un an renouvelable 2 fois, qui a pour objet de rappeler le cadre et fixer les modalités de participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée implantée dans sa commune.

12. Participation financière de la commune au profit de l'école privée sous contrat d'association avec l'OGEC

Le Conseil municipal, à l'unanimité, en l'absence de données suffisantes pour fixer le forfait communal 2021

- DECIDE de reporter la fixation du montant du forfait communal,
- DECIDE d'allouer dans l'attente de la fixation un montant de 52 000 € correspondant à 80 % du montant du forfait 2020,

13. Participation financière aux frais de fonctionnement du RASED - année scolaire 2020 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE le règlement de la participation pour l'année 2021 à hauteur de 42,84 € en contrepartie de l'intervention du réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED) de Pouzauges, structure éducative, qui apporte une aide aux enfants en difficulté au sein des écoles maternelles et élémentaires.

14. Subventions 2021 et avantages en nature à des tiers : 1ère attribution 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE, le montant des subventions et avantages en nature comme indiqué ci-dessous,

Objet	Association	montant subvention attribuée		Avantage en nature
Petite-enfance et enfance	Les petites canailles	3 950,00 €	Solde 2020	mise à disposition salle
Petite-enfance et enfance	Les petites canailles	15 800,00 €	2021	mise à disposition salle
Jeunesse	Familles rurales (Animatrice jeunesse)	5 600,00 €	2021	
Sports	SMMTT (Tennis de table)	1 000,00 €	2021	mise à disposition salle
Sports	La gaule des Morineaux (pêche)	500,00 €	2021	mise à disposition étang
Loisirs	A travers chants (chorale)	500,00 €	2021	mise à disposition salle
	Attribution 1	27 350,00 €		

Une 2nde attribution sera proposée au conseil municipal dès lors que les demandes émises auront été complétées des pièces et/ou informations manquantes.

15. Subvention 2021 : Echancier de versement à l'association « Les Petites Canailles »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE le calendrier de versement en 3 fois (après le vote du budget : 25 %, au 15/06 : 50 %, au 15/10 : solde après avoir examiné les comptes de l'association).

16. Projet City stade : Plan de financement et demande de subvention au conseil départemental (CVT 2021)

Soucieux d'apporter une proposition éducative citoyenne et solidaire et afin de créer ou de préserver le lien social, la municipalité a créé un lieu de rencontre pour tous les citoyens dit espace intergénérationnel. Afin d'agrémenter cet espace, la mairie a décidé l'installation d'un city stade pour permettre de répondre aux jeunes désireux de se retrouver en un lieu convivial afin de pratiquer différents sports. Le contrat Vendée territoire (CVT) 2017-2020 étant arrivé à échéance, un dispositif transitoire CVT 2021 dit « Fonds de soutien 2021 » est institué par le département. Le projet pensé par la précédente municipalité ne bénéficiait pas alors de subventionnement. Le retard lié notamment aux contraintes du contexte sanitaire pourrait présenter en contrepartie l'avantage de bénéficier maintenant d'une subvention si le conseil départemental l'accorde.

BUDGET PRINCIPAL						
PROJET : Acquisition d'un city stade						
Dépenses	HT	TVA	TTC	Recettes		Etat avancement subventions
		20,00%				
<i>Dépenses éligibles</i>	49 016,00 €	9 803,20 €	58 819,20 €	Subventions	31 247,61 €	
Fourniture et pose d'un terrain multisport	49 016,00 €	9 803,20 €	58 819,20 €	Fonds de soutien CVT 2021	31 247,61 €	<i>enveloppe notifiée par courrier</i>
<i>dépenses non éligibles</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Emprunt et autofinancement	27 571,59 €	
				Commune	27 571,59 €	
TOTAL HT	49 016,00 €	9 803,20 €	58 819,20 €		58 819,20 €	

Le Conseil municipal à l'unanimité, ACCEPTE, la thématique, le plan de financement présenté, et AUTORISE Madame la Maire à solliciter la subvention auprès du conseil départemental.

17. Budget principal : budget primitif 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif par chapitres qui s'équilibre

- en fonctionnement à 1 548 377 € et
- en investissement à 898 600 €.

EN FONCTIONNEMENT,

Les principales recettes sont

- des impôts et taxes qui représentent toujours plus de 40 % de nos recettes,
- des dotations d'état qui restent stables et sont d'environ 20 % de nos recettes, mais dont le montant n'est pas connu au moment du vote du budget primitif,
- un résultat de fonctionnement incorporé qui a augmenté de près de 160 000 €
- une attribution de compensation qui reste stable mais pourrait baisser car le calcul du transfert de charges lors du transfert des 4 Résidences autonomie n'aurait pas été complet et est en cours de revoyure.

Elle permettent de financer les principaux et nouveaux projets suivants :

- le maintien de l'enveloppe pour les subventions aux associations,
- le recrutement d'une apprentie dans le domaine environnemental,
- la mise en œuvre de la convention avec le CPIE pour élaborer une stratégie environnementale et la décliner en actions,
- la poursuite de l'entretien et rénovation de voirie.

EN INVESTISSEMENT

Les principales recettes sont

- un virement de la section de fonctionnement de plus de 110 000 €, qui représente presque 50% des recettes,
- le rattrapage de l'encaissement du FC TVA de 2020,
- des subventions à percevoir après la mise en œuvre des projets désignés.

Elle permettent de financer les principaux et nouveaux projets suivants :

- une étude pour un projet urbain, aménagement de notre commune à moyen et long terme, et des projets d'acquisition de terrains et bâtiments pour alimenter le projet,
- par le plan de relance numérique avec la transformation numérique de l'école publique en travaillant à l'équipement de l'école (matériels et de réseaux informatiques, services et ressources numériques, et l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques),
- par le renouvellement d'équipements pour le restaurant scolaire,
- par la réalisation des travaux du relais-jeunes (ex foyer des jeunes)
- par acquisition d'un city stade,
- par la réalisation de travaux d'entretien et réparation sur la salle omnisport,
- par le renouvellement de prestations informatiques,
- par la rénovation de plusieurs voiries,
- par de l'effacement de réseaux et rénovation d'éclairage public,
- par l'extension du colombarium.

18. Budget annexe "Activités commerciales" : budget primitif 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif par chapitres qui s'équilibre

- en fonctionnement à 7 195 € et
- en investissement à 47 097 €

19. Budget annexe "Lotissement La Prée" : budget primitif 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif par chapitres qui s'équilibre

- en fonctionnement à 16 199 €
- il n'y a pas de section d'investissement puisque les travaux du lotissement sont terminés.

20. Budget annexe "Eco-Lotissement l'Augoire" : budget primitif 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif par chapitres qui s'équilibre en fonctionnement et en investissement à 54 000 €

21. Contrat d'apprentissage

Considérant la volonté de la commune de dresser un état des lieux avant d'engager des actions dans le domaine environnemental, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de créer un contrat d'apprentissage, à compter du 1er septembre d'une durée de 1 an pour la préparation d'une licence MINA (Métiers de la Protection et de la gestion de l'environnement, parcours métiers du diagnostic, de la gestion et de la protection des milieux naturels).

22. Maison Départementale des Associations de la Vendée : adhésion 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'adhérer à la Maison Départementale des Associations de la Vendée qui permettra à ses associations communales de bénéficier gratuitement de conseils (juridique, administratif, financier et comptable, social et salarial) d'un tarif privilégié pour la formation de leurs bénévoles et salariés et d'un accompagnement pour les aider dans leur vie quotidienne.

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le **lundi 17 mai 2021 à 19h**

Pour affichage sur le panneau municipal
Lundi 19 avril 2021



Anne ROY
Maire

Les délibérations sont consultables dans leur intégralité auprès du secrétariat général de la collectivité, après validation du procès-verbal.
Merci de prendre rendez-vous.